



**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
SUR CERTAINES VOIES**

N°ASST 03/25

**Mairie de GOVILLER
54330**

Le maire de la commune de GOVILLER,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 362-1 et suivants ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu la demande du 26/11/2024 de l'entreprise BONINI, 15 Rue Côte Pierrot – 88 450 VINCEY, concernant les travaux de mise en conformité de l'assainissement rue de Bethléem et Grande Rue

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

ARRÊTE

Article 1 : À compter du **28 juillet jusqu'au 1^{er} août 2025** et pendant toute la durée des travaux, la circulation de la **rue de Bethléem** sera fermée à la circulation sauf aux riverains.

Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

Article 2 : L'entreprise à la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux en cas de non-respect de la réglementation de la signalisation routière.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché selon les conditions réglementaires habituelles.

Article 4 : Chacun en ce qui le concerne est chargé du présent arrêté dont l'ampliation est adressée à

- la gendarmerie,
- l'entreprise BONINI.

Fait à Goviller, le 28 juillet 2025

Pierre VALLANCE

1^{er} adjoint au maire



5, rue de l'Abbé Jean Harmand – 54330 GOVILLER

Tél. : 03 83 52 88 96 – Mail : mairiegovillersaintois54@orange.fr